



# SPORT PASSION



## Règlement intérieur 2021/2022

Sport passion est un dispositif d'accueil de loisirs extrascolaire qui s'adresse à tous les enfants de **6 ans révolus à 17 ans afin de leur permettre de découvrir et d'approfondir des activités sportives**. Il fonctionne durant la période scolaire et durant les petites vacances.

### Le concept

L'année scolaire est divisée en 5 périodes scolaires et 4 périodes de vacances :

- Durant les périodes scolaires, il est proposé un ou plusieurs cycles de séances d'une même activité de façon hebdomadaire sur des horaires identiques.
- Durant les périodes de vacances, il est proposé 1 stage de séances quotidiennes du lundi au vendredi hors jours fériés sur des horaires identiques.

Durant chaque cycle ou stage d'une même activité, il est proposé un contenu pédagogique permettant à l'enfant de découvrir une activité, d'acquérir des compétences techniques et de progresser. L'ensemble du matériel spécifique à la pratique est fourni.

### Inscription au dispositif

Pour s'inscrire au dispositif, il est nécessaire d'avoir créé un dossier administratif :

Cas n°1 : votre enfant est scolarisé dans une école d'Eybens.

Pour finaliser l'inscription, vous devez envoyer une attestation de responsabilité civile au service des sports et signer le présent règlement. Il est ensuite possible de procéder aux inscriptions directement depuis le site de la ville dans la rubrique Kiosque famille ( <https://portail-eybens.ciril.net/guard/login> ) ou en contactant le service des sports par mail ([sports@eybens.fr](mailto:sports@eybens.fr)) ou par téléphone (04 76 60 76 12).

Cas n°2 : votre enfant n'est pas scolarisé dans une école d'Eybens.

Vous devez remplir le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de la ville et l'envoyer au service des sports avec les pièces justificatives suivantes :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- attestation de quotient familial
- carte d'identité ou livret de famille
- carnet de vaccination
- attestation de responsabilité civile
- règlement intérieur signé.

À réception de votre inscription, un code d'accès vous sera communiqué ce qui permettra d'inscrire votre enfant directement sur le site de la ville dans la rubrique Kiosque famille ( <https://portail-eybens.ciril.net/guard/login> ).

### Procédures d'inscription et conditions d'annulation

- L'inscription se fait par cycle ou stage d'activité selon la tarification délibérée en Conseil municipal.
- Chaque cycle ou stage est composé de plusieurs séances d'une même activité de façon hebdomadaire en période scolaire ou quotidienne pendant les vacances scolaires.
- L'inscription se fait de préférence sur le Kiosque famille de façon dématérialisée directement grâce à votre code d'accès. Il est possible de procéder aux inscriptions en prenant contact avec le service des sports.
- Les périodes d'inscription sont définies dans le calendrier d'activités. Les inscriptions sont clôturées 1 semaine avant le début de la 1<sup>ère</sup> séance. Jusqu'à la date de clôture il est possible d'annuler ou de modifier les inscriptions. Après cette date, les modifications ou annulations ne seront plus possibles. Chaque inscription est définitive et non remboursable sauf en cas de maladie/blessure de l'enfant à condition de fournir **un certificat médical de contre-indication à la pratique**

**du sport.** Il ne sera procédé à aucun remboursement mais les séances non réalisées pourront être rattrapées lors d'un autre cycle.

- Les activités peuvent changer d'horaires et de lieu. Pour s'en informer, il est nécessaire de conserver les plannings envoyés. Les animateurs sont les seuls juges pour annuler une activité ou la transférer sur un autre site pour des raisons d'un faible nombre d'inscrits, de conditions météorologiques ou de besoins organisationnels. En cas d'annulation de séances (cas de force majeure), les séances non-réalisées peuvent être reportées sur un autre cycle. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **Consignes importantes du service**

- S'agissant d'activités sportives, les enfants doivent se présenter **en tenue de sport**. Un équipement spécifique sera précisé aux participants en amont du début de l'activité (vêtement de pluie, casquette...).
- Le bon fonctionnement du dispositif implique un respect mutuel entre les parents, les enfants et les animateurs ainsi que le respect du matériel et des locaux. **Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie collective dans le cadre de la charte des droits et devoirs de la ville d'Eybens ainsi que le règlement intérieur de chaque équipement sportif. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**
- Pour des raisons de sécurité, avant de laisser les enfants sur les lieux d'activité, les parents doivent s'assurer qu'un animateur est présent sur le site.
- **Les parents sont tenus de respecter les horaires.** En cas de retard imprévu pour venir chercher votre enfant, n'oubliez pas de prévenir les animateurs (06 07 59 57 56) ou le service des sports. **Le non-respect répété des horaires peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion**

### **Autorisation parentale et procuration**

- Les enfants à partir de 9 ans ont la possibilité de rentrer seul après les activités de Sport Passion, avec l'accord écrit des parents.
- Pour des raisons de sécurité, les enfants qui n'ont pas l'autorisation de rentrer seuls ne seront confiés qu'aux parents ou à une personne ayant l'autorisation écrite des parents. Cette personne devra toujours être en mesure de présenter une pièce d'identité. Un numéro de téléphone où les parents peuvent être joint pendant l'activité doit être communiqué lors des inscriptions.
- **Les enfants ne seront confiés qu'à des personnes majeures.**
- En cas d'impossibilité de joindre la famille ou ses représentants, et conformément aux dispositions légales applicables, votre enfant sera remis aux services de la gendarmerie d'Eybens.

### **Facturation**

- La facture est envoyée en fin de trimestre (fin décembre, fin mars et fin juin) et à régler dans un délai d'un mois à compter de sa réception.
- En cas de retard de paiement, il ne sera pas possible de procéder à des inscriptions sur des cycles d'activités.

### **Contact**

- ♦ Service des Sports : 04 76 60 76 12 / [sports@eybens.fr](mailto:sports@eybens.fr)
- ♦ En cas d'urgence : 06 07 59 57 56

Le     /     /

Signature